



Une chercheuse du nucléaire trop radioactive ?

LA DÉCISION électrise l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), chargé de prévenir, en France, les accidents atomiques. Le 16 juin, une chercheuse qui travaillait depuis huit ans au laboratoire de recherche en sciences humaines et sociales s'est fait virer pour faute grave. Une première dans ce respectable organisme...

La lettre de licenciement évoque « une insubordination récurrente avec défiance vis-à-vis de [sa] hiérarchie » et « un comportement inadapté ». La virée, Christine Fassert, a saisi les prud'hommes : elle invoque, de son côté, une série de travaux dérangeants réalisés dans le cadre d'un projet franco-japonais, baptisé « Shin-Rai », sur les conséquences sociologiques de l'accident nucléaire de Fukushima.

A partir de décembre 2015, ses rapports avec le patron de son labo se sont dégradés, ce qui a conduit, en septembre 2017, à une mise à pied de 24 heures pour « non-respect des consignes et di-

rectives de [s]a hiérarchie ».

Dans un témoignage écrit destiné aux prud'hommes, l'une de ses partenaires de recherche – une sociologue rattachée à un laboratoire de Sciences-Po Paris – la soutient, dénonçant des pressions du chef direct de Christine Fassert : « Il voulait imposer des changements, voire censurer des mots et des phrases de notre article. » Histoire, ajoutait-elle, d'« écarter les critiques envers la gestion post-accidentelle du gouvernement japonais, et du secteur du nucléaire civil en général », et de « minimiser et relativiser le risque lié à l'exposition aux radiations ».

Labo contre lobby ?

De plus, ajoute la collègue, le responsable du labo l'aurait menacée de bloquer le financement de l'IRSN à Sciences-Po si le duo n'orientait pas ses recherches différemment. En février, un article de Christine Fassert pour la revue « Les Annales des Mines », reprenant de larges extraits du rapport Shin-Rai, est refusé à la demande de sa hiérarchie.



Motif invoqué : « *Le choix des extraits et leur mise en lumière semblent mettre en défaut l'expertise institutionnelle par rapport à la contre-expertise.* »

Contactée par « Le Canard », la direction de l'IRSN réfute ces accusations : « *Ce n'est pas la qualité du travail de la chercheuse qui est en cause, mais bien son compor-*

tement. » Solidaire, le physicien David Boilley, membre du comité d'orientation des recherches de l'IRSN et patron de l'Acro (une ONG spécialisée dans la radioprotection), vient de claquer la porte.

Il pense, lui aussi, que l'IRSN n'aime pas les électrons libres ?

Christophe Labbé